

Le 22 septembre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant le site Super Soir situé au 1633, route 277 à
Lac-Etchemin**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 septembre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par cette demande. Il s'agit de :

1. rapport d'accident technologique du 23 avril 1999, 12 pages;
2. résolution municipale datée du 5 mai 1999, 2 pages;
3. résolution municipale datée du 7 mai 1999, 1 page;
4. avis d'infraction datée du 21 mai 1999, 2 pages;
5. lettre datée du 3 juin 1999, 1 page;
6. lettre datée du 3 juin 1999, 2 pages.

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

P. J.

Sainte-Marie

675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec

1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-99-28050-1

T-12-1999-04-23 - 11

Date événement: 1999 Heure événement:
Organisme imp: LES HUILES M.R.G. DROUIN INC
Adr organisme: 10975, 1 IÈME AVENUE
Ville organisme: ST-GEORGES
Endroit événement: DÉPANNEUR LAC ETCHEMIN, 268, 3 IÈME AVENUE
Ville événement: LAC ETCHEMIN
Produit en cause: DIESEL

Nb photo: 6
Tel organisme: 418 228-8019
Poste:
Code postal: G5Y 2V8
Code sp:
No ville: 28050
État du Produit: LIQUIDE

Non classé	
Classe:	3.3
ONU:	1202

Quantité: APPROXIMATIVE
Impliqué:
Déversé: 5000
Récupéré: 4500

Aspects humains

Sans objet: X
Évacué:
Blessé:
Traité:
Hospitalisé:
Décédé:

SECTEUR: COMMERCIAL
IMPACT: MILIEU NATUREL
TYPE D'ÉVÉNEMENT: BRIS D'ÉQUIPEMENT

SOMMAIRE: PERTE D'HYDROCARBURES À PARTIR DE LA STATION-SERVICE,

Signalé: STÉPHANE MIMAUULT Signalé par le MEF: NON Retour appel: 08H45
Organisme: MUNICIPALITÉ DE LAC ETCHEMIN Fin conversation: 08H55
Téléphone: 418-625-4521 Date: 1999-04-23

PERSONNES PRÉSENTE SUR LES LIEUX

Sortie: OUI
Environnement: CHARLES BOLDUC
Org impliqué: 33/34
Municipale: 53 / 54 ET DANY FOURNIER (insp mun)
Autres: 23 / 24 ASSUREUR, CONSULTANT,...

Heure arrivée: 10H00
Heure départ: 14H45
Temps total: 2000
Nbs sortie: 8
Catégorie: 1
Demande travaux: NON
Émission 115: NON
Fonds urgence: NON
Per Traitement: COMBINÉ

Transféré: IND Zone: 19 X: 382999 Y: 5139780

Signature:

Date: 99-04-23

X 120 0654
X 20 11582



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N° Référence: 7110-12-98-28050-01

T-12-99-04-23-11

MRG DROUIN - DÉVERSEMENT DE DIESEL, LAC ETCHEMIN

JOURNAL DES OPÉRATIONS :

99-04-23 :

Visite de Charles Bolduc, intervenant suite à un appel de la Ville:

Il constate la présence d'hydrocarbures dans le réseau d'égout pluvial de la municipalité, dans un fossé en aval et sur un terrain appartenant à la municipalité. Le rejet provient du débordement du séparateur de la station-service de MRG Drouin. Il y avait en effet une défectuosité au niveau du tuyau d'élimination d'air de la pompe distributrice de diesel ce qui amenait de l'huile au séparateur qui se déversait ensuite dans le réseau d'égout pluvial. Le séparateur a été vidangé et le dispositif défectueux du tuyau d'élimination d'air de la pompe, a été réparé. Également, des couches absorbantes ont été mis dans un fossé en aval.

(voir rapport de Charles Bolduc en annexe 1).

99-04-27 :

Visite de Charles Bolduc suite à une nouvelle demande de la Ville :

Il constate qu'il y a toujours malgré la vidange du séparateur, présence d'huile dans le réseau d'égout pluvial et dans les fossés en aval. Demande à MRG Drouin de récupérer la contamination.

(voir rapport de Charles Bolduc en annexe 2)

99-04-29 :

08 :45 : Retour d'appel de Clément Gosselin, intervenant à Dany Fournier, insp. Ville de Lac Etchemin :

Il y aurait selon M. Fournier, toujours autant d'huile qui ressort dans le réseau d'égout et le terrain situé en aval et appartenant à la Ville, est visiblement contaminé. Un représentant du Ministère se rend sur place en après-midi.

13 :30 à 15 :30 : Visite des lieux par Guy Paradis

Rencontre sur place 53/54 qui opère la station-service. Il y aurait eu des travaux de modification à la station-service l'an passé 53/54 ne peut dire si les inventaires des produits balancent.

Constata qu'il y a résurgence d'huile dans le regard du réseau d'égout pluvial en face de la station-service.

Signature : Guy Paradis

Date : 99.06.16

La présence d'huile est aussi visible dans le fossé à la sortie du réseau d'égout pluvial près de la route 277 (3^{ème} avenue). On a mis des boudins absorbants à cet endroit mais ils sont peu efficaces pour retenir l'huile vu le débit. Plus loin en aval, l'eau du fossé s'étend sur un terrain mal drainé appartenant à la municipalité, ce qui a amené de la contamination sur ce terrain. Cette contamination est maintenant plus visible, l'écoulement printanier de l'eau sur le terrain ayant diminué. Il y a en effet des traces de contamination visibles sur ce terrain dans un corridor qui se sépare ensuite en deux et où l'eau à passer pour rejoindre ensuite plus loin un autre fossé qui se jette dans la décharge du lac Etchemin. Sur le terrain de la municipalité, la contamination est visible dans la végétation et dans les sols en surface. L'huile semble avoir séjourné un certain temps sur ce terrain, probablement une partie de l'hiver où elle n'était pas visible sous la neige. La contamination ne semble pas avoir pénétré profondément dans le sol qui semble assez imperméable.

Demande par téléphone à Roger Drouin de MRG Drouin de récupérer la contamination et de faire cesser la résurgence dans le réseau d'égout. Rencontre prévue entre la compagnie, le MEF et la municipalité le 4 juin prochain.

99-04-30 :

09 :40 : Retour d'appel de Robert Labrie, intervenant à Dany Fournier :

M. Fournier dit qu'il y a encore des traces d'huile dans le réseau. Une rencontre sur place est déjà prévue le 4 mai.

99-05-04 :

09 :30 à 15 :15 : Visite des lieux par Guy Paradis

Rencontre Roger Drouin et 53 /54 de MRG Drouin, Dany Fournier, inspecteur municipal et également 53 /54 de la compagnie d'assurance de MRG Drouin.

Constate qu'il y a toujours de l'huile qui arrive au regard en face de la station-service. Il y a également toujours présence d'huile dans le fossé en aval.

Roger Drouin se dit d'accord pour faire récupérer la contamination sur le terrain de la municipalité.

Téléphone au MRN pour demander la vérification des installations de la station-service. Possibilité de demande de tests d'étanchéité sur les réservoirs. Luc Hamel du MRN est venu sur place en après-midi pour faire des vérifications au niveau des réservoirs, des pompes et du séparateur. Il prendra les décisions en conséquence.

En après-midi, fabrication d'une digue avec tuyau à angle et bassin de retenue des hydrocarbures sur le fossé en aval à l'aide d'une pelle mécanique appartenant à 23 /24. Non terminé lors du départ. Instructions données à l'opérateur pour compléter le bassin.

99-05-05 :

09 :30 à 10 :30 : Visite des lieux par Guy Paradis :

Constate que la digue et le bassin ont été complété et que l'interception des hydrocarbures par ce bassin fonctionne bien.

Rencontre 53/54 de 23/24 qui est en train de faire certains travaux à la station-service. Communication téléphonique avec Roger Drouin. Prise d'échantillon dans le regard du réseau d'égout en face de la station-service afin de faire identifier le produit au laboratoire. Selon les résultats des analyses transmis un peu plus tard, il s'agit de diesel ou huile à chauffage (on ne peut faire la distinction entre les deux produits au niveau de l'analyse) et le produit est altéré probablement par un séjour prolongé dans le sol ou dans l'eau (résultats d'analyse ci-joints).

99-05-06 :

16 :00 : Conv. tél. avec Luc Hamel, MRN :

Il dit que les inventaires pour le diesel ne balancent pas. Ils vont exiger des tests d'étanchéité sur le réservoir de diesel et la tuyauterie.

99-05-12 :

13 :30 à 15 :45 : Visite des lieux par Guy Paradis :

Constate qu'il y a toujours présence d'huile dans le regard en face de la station-service et également présence à la sortie du pluvial près de la route. En aval, le bassin de récupération travaille bien et empêche la contamination de se rendre en aval sur le terrain de la municipalité. Présence de traces d'huiles dégradées sur ce bassin.

Rencontre avec Roger Drouin et 53 / 54 ainsi qu'avec Dany Fournier et Stéphane Mimeault de la Ville. Remise des résultats d'analyses à M. Drouin et Fournier.

Les tests d'étanchéité devraient débiter sous peu. A recommandé à M. Drouin de mettre des absorbants dans le regard en face de la station-service pour récupérer les traces d'huile qui y arrivent.

Visite du terrain de la municipalité en compagnie des personnes mentionnées plus haut. Constate qu'il y a des traces de contamination sur le terrain sur plusieurs centaines mètres de long par environ 10 mètres de large. Genre de corridors de contamination qui se sépare en deux à un endroit donné pour continuer jusqu'au fossé qui longe le terrain en aval. Les sols contaminés sont donc à enlever et une caractérisation du terrain à faire. Demande en ce sens à Roger Drouin

99-05-13 : Réception d'une lettre de la Ville datée du 12 mai et accompagnée de résolutions municipales de la Ville et de la Paroisse de Sainte-Germaine. La Ville a mandaté une firme d'avocats pour préparer une mise en demeure à MRG Drouin et au MEF.

99-05-14 :

15 :15 : Tél. de Roger Drouin à Guy Paradis:

Il dit que les tests d'étanchéité n'ont pas démontré de fuite sur le réservoir de diesel et la tuyauterie. Guy Paradis lui dit que la présence d'huile dans le regard peut provenir d'une résurgence à partir du sol entre l'îlot des pompes et le séparateur ou autour de ce dernier. En effet, si ces installations ne sont pas étanches, il aurait pu y avoir perte de produit dans le sol lors des rejets de diesel vers le séparateur à partir du tuyau d'aération de la pompe distributrice.

99-05-17 :

13 :40 : Conv. Tél. avec Luc Hamel :

Les tests d'étanchéité n'ont pas démontré de fuite sur le réservoir de diesel et la tuyauterie adjacente.

Les pertes importantes selon les calculs, proviendraient vraisemblablement du dispositif d'élimination d'air de la pompe dont le clapet restait ouvert. La majeure partie de la perte s'est rendu au réseau d'égout via le séparateur mais une autre partie a pu s'échapper dans le sol et rejoindre également le réseau.

99-05-18 :

10 :00 : Conv. Tél. avec Roger Drouin :

Il n'a pas encore fait expertiser le terrain autour du séparateur. Son assureur prend le dossier en main. Je lui dis qu'on lui envoie avis d'infraction. Il est d'accord pour régler le problème du rejet à l'égout et du terrain contaminé de la municipalité.

11 :10 : Conv. Tél. avec Dany Fournier :

Le met au courant des résultats des tests d'étanchéité. Il dit qu'il y a encore présence de produit dans le regard. Lui explique les procédures entrepris par le MEF.

99-05-20 :

15 :30 à 15 :45 : Visite des lieux par Guy Paradis

La situation demeure inchangée. Il y a toujours présence d'huile dans le réseau d'égout et dans le fossé en aval.

99-05-21 : Envoi d'un avis d'infraction (ci-joint) qui demande de faire expertiser ou caractériser les terrains, d'enlever le contaminant et les matières contaminées selon les conclusions de l'étude et de les éliminer de façon conforme.

99-05-26 :

15 :30 : Conv. Tél. ave 53 / 54 de MRG Drouin :



99-05-26 :

15 :30 : Conv. Tél. ave 53 / 54 de MRG Drouin :

Ils ont reçu notre avis d'infraction. Ne sont pas d'accord avec l'accusation qu'ils ont dérogé à l'article 21 de la Loi (obligation d'aviser). Il se dit par ailleurs d'accord à faire les travaux demandés. Lui dis d'envoyer une lettre (reçue par télécopieur le 31 mai) signifiant son désaccord et on va lui répondre. L'assureur devrait prendre en charge les travaux.

99-05-27 :

15 :40 : Tél. de Dany Fournier à Guy Paradis:

Il dit qu'une firme engagé par MRG Drouin ou ses assureurs devrait entreprendre la caractérisation des terrains la semaine prochaine.

99-06-01 :

12 :20 : Visite des lieux par Guy Paradis:

Constata qu'il y a toujours un léger film d'hydrocarbures sur l'eau du regard en face de la station-service mais que cela semble aller en diminuant. Sur le terrain de la municipalité, il y a un léger suintement d'huile vers le fossé en aval.

En après-midi, rencontre au bureau municipal avec M. Marcel Lachance, directeur général de la Ville pour lui expliquer nos actions dans ce dossier suite à la lettre du 12 mai dernier. Également rencontré au bureau municipal, 53 / 54 la 23 / 24 engagée par les assureurs pour caractériser le terrain de la station service et celui de la municipalité. Le dossier devrait donc suivre son cours.

99-06-03 : Lettre à la Municipalité en réponse à la leur du 12 mai.

Lettre à MRG Drouin en réponse à la leur du 31 mai. En outre dans cette lettre, demande de mieux sécuriser les lieux autour du bassin de récupération installé sur le fossé et de défaire ce bassin et remettre le terrain en bon état une fois la contamination enrayée.

99-08-17 :

15 :20; Tél. à Dany Fournier, insp. Mun. :

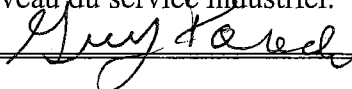
Il me dit que la Ville s'est entendu avec la firme qui a été engagée c'est à dire la 23 / 24 sur les travaux de décontamination à faire sur le terrain de la Ville. La firme s'en va en soumission pour la réalisation des travaux qui devraient débuter en août.

Selon M. Fournier, les expertises sur le terrain de la station service n'auraient pas démontré de contamination des sols sur ce terrain du moins au delà des critères.

Recommandation : Attendre rapport de la firme d'expertise avant d'entreprendre d'autres actions s'il y a lieu.

Suivi au niveau du service industriel.

Par : Guy Paradis





ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-99-28050-1

T-12-1999-04-23 - 11 (u)

Rapport détaillé: Le 23 avril 1999

08 h 45 Message téléphonique sur mon répondeur et communication avec la municipalité de Lac Etchemin. Stéphane Mimault, technicien m'informe d'une présence d'odeur d'hydrocarbure dans le réseau d'égout pluviale. Les recherches ont été faites, mais n'ont pas permis de localiser avec exactitude la source du problème. Il demande notre intervention.

09 h 00 Départ du bureau de Ste-Marie.

10 h 00 Arrivé à l'Hôtel de Ville, j'ai rencontré Stéphane Mimault et Dany Fournier. Nous nous sommes rendu au fossé, soit à la sortie du réseau pluviale. Le fossé dégageait une odeur de diesel ou d'huile à chauffage. Il y avait un léger film d'huile à la surface de l'eau.

10 h 15 Vérification des regards du réseau d'égout pluvial. Nous avons constaté la présence d'hydrocarbure dans celui qui est en face de la station service et du dépanneur. Il se dégageait une odeur et on voyait un léger film d'huile à la surface. Celui en amont, qui est à la tête du réseau, n'avait pas de film d'huile à la surface de l'eau. Vis à vis de ce dernier, nous avons rencontré le propriétaire du magasin 23/24. Celui-ci nous dit qu'il n'utilisait pas d'huile à chauffage. Au moment d'aller chez le voisin, soit chez 53/54 le distributeur d'huile à chauffage 23/24 arrivé. Le livreur nous dit en l'absence des propriétaires que le réservoir est au sous-sol et qu'il est peu probable qu'il y est une fuite, parce que ceux-ci auraient communiqué avec eux bien avant cela.

10 h 30 Finalement nous allons à la station service Dépanneur Lac Etchemin et j'ai communiqué avec MRG Drouin inc. M. Roger Drouin dit qu'il allait venir immédiatement sur les lieux avec la firme 23/24.

11 h 25 Arrivé de Roger Drouin. Nous inspectons deux regards et prenons un échantillon à l'aide de la puisette. Il résulte que celui en face du dépanneur est légèrement contaminé et celui en aval l'était d'avantage. Dans ce dernier, l'eau d'une canalisation arrivant perpendiculairement dans le réseau, n'était pas contaminé.

11 h 40 Arrivé de 23/24. Ceux-ci vérifient le séparateur de 5000 litres. Le test indique qu'il y a environ 3125 litres de diesel à l'intérieur. Après l'inspection des pompes, 53/54 conclut que le système d'élimination d'air de la distributrice à diesel est défectueux. Il dit que lorsque les pompes entraient en fonction, il y avait un rejet d'huile par le système d'élimination d'air. Le diesel était ainsi rejeté dans un regard relié au séparateur.

13 h 00 Début de récupération du diesel par pompage dans le camion citerne de Shell.

13 h 20 Vérification du terrain de la municipalité et du fossé en aval. Avec messieurs Drouin et Mimault, nous avons parcouru une partie du terrain et du fossé. Lors de l'inspection du terrain, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup d'eau qui s'écoulait de façon épars sur ce terrain, parce que cet écoulement n'était pas canalisé. Il y avait un léger film d'huile à la surface de l'eau sur environ 150 mètres. Vu le débit d'eau, l'huile sur le terrain était difficilement récupérable. Sur le fossé en aval, je n'ai pas constaté la présence d'huile. Par mesure de sécurité, nous avons mis des couches absorbantes sur le fossé en aval.

14 h 30 Fin de la récupération du diesel dans le séparateur.

15 h 15 Départ des lieux.

Signature:

Date:

99-04-23



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-12-99-28050-1

T-12-1999-04-23 - 11 (2)

Rapport détaillé: Le 27 avril 1999

09 h 00 Appel de Marcel Lachance de la municipalité de Lac Etchemin, m'informant qu'il y a encore de l'écoulement de diesel, malgré la récupération du 23 avril. Il s'inquiète de la contamination du terrain situé en aval. Je lui ai dit qu'il serait utile de retourner sur les lieux afin de vérifier les faits et d'informer la compagnie responsable si cela était nécessaire.

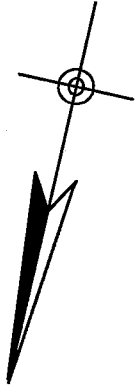
15 h 30 Inspection des lieux. J'ai constaté à la sortie du réseau d'égout pluvial une odeur de diesel et un film d'huile à la surface de l'eau, soit la quantité équivalente aperçu le 23 avril. Par la suite, je suis allé vérifier le fossé en aval du terrain de la municipalité et les couches absorbantes que j'avais mises à différents endroits dans ce fossé. J'ai constaté un léger film d'huile à la surface de l'eau, ce que je n'avais pas vu la première fois. Les couches étaient remplies à environ 30% de leur capacité. Il y avait une légère présence d'odeur de diesel dans l'air à cet endroit.

15 h 50 Rencontre avec Stéphane Mimault. Je lui ai fait part de mes observations et le lui ai signalé que nous demanderions à la compagnie MRG Drouin inc de nettoyer le réseau d'égout pluvial et de récupérer les accumulations dans le fossé en aval. Il me dit que c'était ce que la municipalité avait l'intention aussi de lui demander de faire.

16 h 30 Communication téléphonique avec Roger Drouin de MRG Drouin inc. Je lui ai fait part de mes récentes constatations sur le terrain et lui ai demandé qu'il nettoie le réseau d'égout pluvial et qu'il récupère les accumulations de diesel dans le fossé en aval. J'ai également demandé qu'il place des boudins absorbants dans le fossé en aval afin de remplacer les couches absorbantes en place. Il me dit que la municipalité lui avait fait part du problème et qu'il s'en occuperait aussitôt.

Signature: 

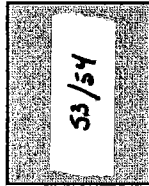
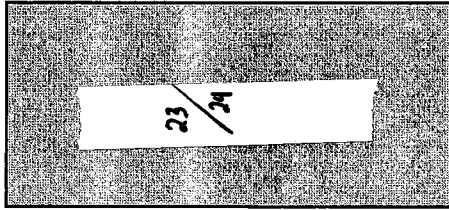
Date: 99.04.27



PROPANE



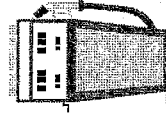
DÉPANNÉUR
LAC ETCHEMIN
268



ÉVACUATEUR
D'AIR



DIESEL



ESSENCE

GRILLE DE CAPTATION
DES EAUX DE SURFACE
ET ÉLIMINATION D'AIR



SÉPARATEUR

GRILLE (trou d'homme)
À LA TÊTE DU RÉSEAU

3 IÈME AVENUE

GRILLES
(trou d'homme)

PRÉPARÉ PAR

DATE

99-04-26

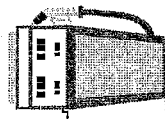


DÉPANNEUR
LAC ETCHEMIN
268

PROPANE



ÉVACUATEUR
D'AIR



ESSENCE

GRILLE DE CAPTATION
DES EAUX DE SURFACE
ET ÉLIMINATION D' AIR

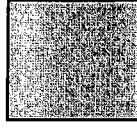


DIESEL

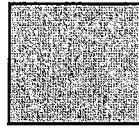
SÉPARATEUR



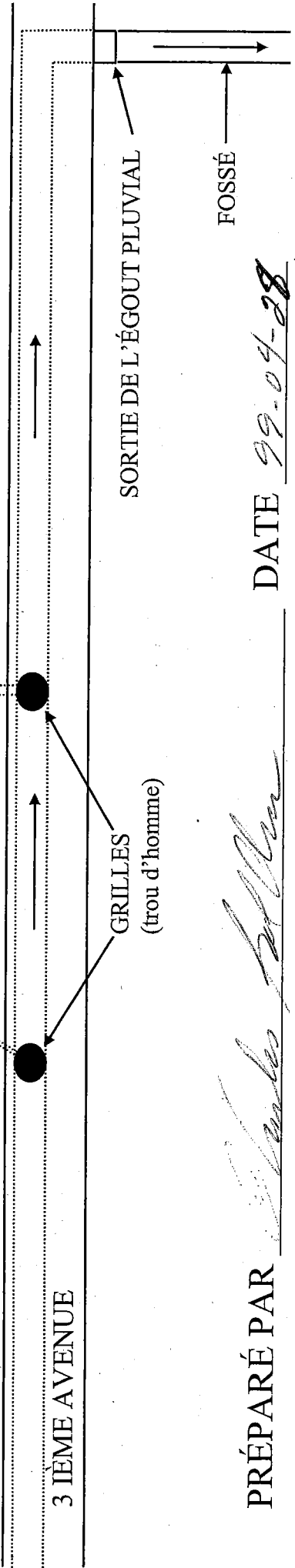
CANALISATION SOUTERRAINE



MAISON



MAISON



PRÉPARÉ PAR *[Signature]* DATE 99-04-28



N/D : 7116-12-99-28056-61 (+12 99.0423-11)

Identification : MRG Drovia inc Sf. Donuice

Dev. de la Lac St-Clément

Photo : 1 Date : 99.04.29

Notes :

Présence d'hydrocarbures
dans la fosse à la sortie
du pluviel



Photo : 2 Date : 99.04.29

Notes :

Boues absorbantes
dans la fosse près
de la sortie du pluviel
après passage l'huile.

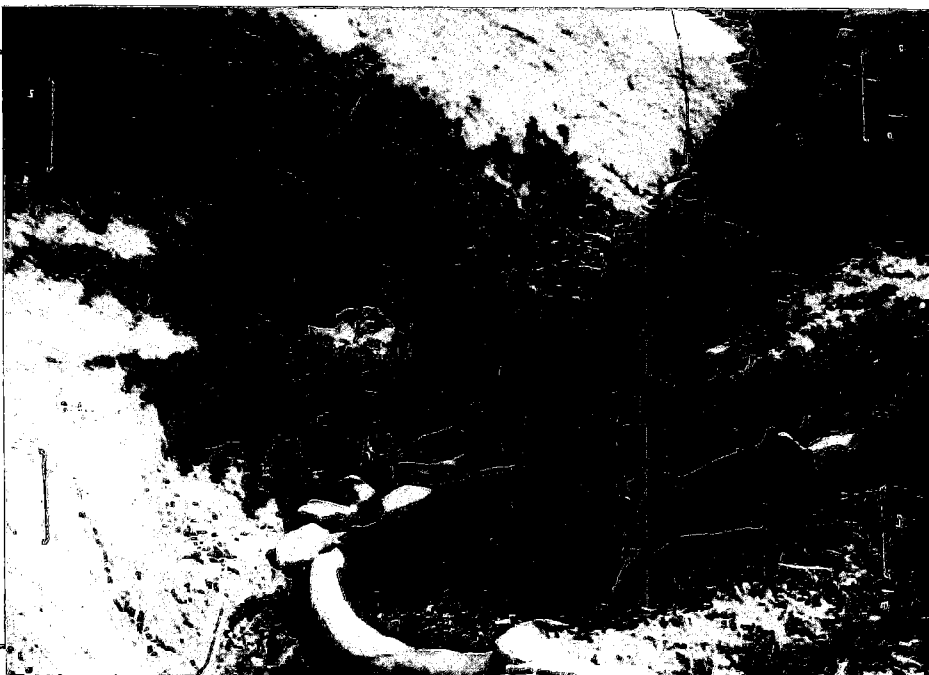


Photo : 3 Date : 99.04.29

Notes :

sels constatés
sur le terrain de
la municipalité





N/D : 7116-12-99-28650-01 (4-12-99.04.23-11)
Identification : MR6 Drouin Inc St. Service
Deu. d'ionel. Sec ET Chouveau.

Photo : 4 Date : 99.05.09

Notes :

traces d'hydrocarbures
sur l'eau près
de la sortie du bural



Photo : 5 Date : 99.05.05

Notes : ~~sur l'ossé en aval~~

Digue de terre
avec tuyau à
angle et
bassin servant à
retenir les hydrocarbures



Photo : Date : 99.05.05

Notes :

idem



Ville de Lac-Etchemin

VILLE DE LAC-ETCHEMIN
M.R.C. DES ETCHEMINS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

13 MAI 1999

DIRECTION RÉGIONALE
CHAUDIÈRE-APPALACHES

Assemblée générale du Conseil Municipal de la Ville de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, tenue au lieu habituel des sessions le lundi 3 mai 1999, à 19:30 heures, à laquelle sont présents les conseillers Hervé Gagnon, Michel Giguère, Jocelyn Gourde, Daniel Gagnon (19 h 35), Marcel Rancourt, sous la présidence de son Honneur le maire, Monsieur Martin Roy.

Absence motivée: Madame Brigitte Roy.

Messieurs Marcel Lachance, secrétaire-trésorier/directeur général, Dany Fournier, responsable des services extérieurs et José Poulin, responsable des loisirs sont également présents.

Résolution numéro 115-05-99

Attendu que le 22 avril dernier des contribuables se sont adressés au responsable des travaux extérieurs afin de dénoncer la présence d'odeur hydrocarbure émanant du réseau pluvial de la Ville;

Attendu que suite à cette intervention, le personnel de la Ville a entrepris des travaux de relevés aux fins d'identifier la source potentielle de pollution;

Attendu que le ou vers le 23 avril, le personnel s'est adressé à l'équipe d'urgence environnement afin d'obtenir l'intervention de ces derniers sur le site;

Attendu que le ou vers le 22 avril, le personnel de la Ville a été à même de constater des déversements importants sur un terrain dont la Ville est copropriétaire (lot 593 Ptie);

Attendu que cette situation a également été dénoncée à urgence environnement;

Attendu que suite à une intervention de nettoyage du réseau effectué sur la recommandation du ministère, la situation demeure inchangée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Gourde,
Et résolu à l'unanimité:

"Que la Ville de Lac-Etchemin mandate Me Louise Denoncourt, avocate, de procéder pour et au nom de la Ville de Lac-Etchemin à une mise en demeure auprès de la firme "Les Huiles M.R.G. Drouin Inc." et le "ministère de l'Environnement et de la Faune" de procéder ou de faire procéder au nettoyage du réseau municipal d'égout pluvial et de tout terrain contaminé par ce déversement."

CERTIFIE VRAIE COPIE

A Ville de Lac-Etchemin

Ce 5ème jour de mai 1999



Marcel Lachance, o.m.a.

Secrétaire-trésorier

ML/jo

Paroisse de
Ste Germaine-du-Lac-Etchemin

C.P. 70, VILLE DE LAC-ETCHEMIN
BELLECHASSE, P.Q. G0R 1S0
Tél.: (418)625-2291

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

13 MAI 1999

DIRECTION RÉGIONALE
CHAUDIÈRE-APPALACHES

PROVINCE DE QUEBEC
PAROISSE DE STE-GERMAINE-
DU-LAC-ETCHEMIN
COMTE DE BELLECHASSE

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, tenue au lieu habituel des sessions du Conseil, le 4 mai 1999, à 20:00 heures, à laquelle sont présents les conseillers :

MM. Gilles Brousseau
Harold Gagnon
Alain Poulin
Lewis Pouliot
René Vachon

sous la présidence de monsieur le Maire Roger McCaughry.

RESOLUTION NUMERO: 99-120

**RESOLUTION APPUI - VILLE (HUILES
MRG & ENVIRONNEMENT)**

CONSIDERANT QU'il y a eu déversement de produits pétroliers dans l'environnement;

CONSIDERANT QUE ledit déversement affecte un terrain dont nous sommes copropriétaires avec Ville de Lac-Etchemin;

CONSIDERANT QUE ce terrain (terrain de camping) est d'une importance capitale pour nos deux (2) municipalités;

CONSIDERANT QUE des travaux sommaires de décontamination ont été effectués;

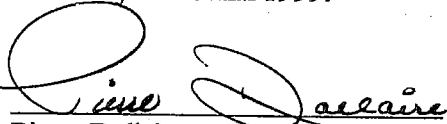
CONSIDERANT QUE la municipalité considère ces travaux incomplets;

CONSIDERANT QUE la Ville de Lac-Etchemin entend prendre des procédures afin que des travaux de correction plus complets soient mis en place par "Les Huiles MRG Drouin Inc" et le ministère de l'Environnement;

IL EST PROPOSE PAR: M. Gilles Brousseau
ET UNANIMEMENT RESOLU:

"QUE la Paroisse de Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin appuie les démarches entreprises par la Ville de Lac-Etchemin, à l'endroit de la firme "Les Huiles MRG Drouin Inc." et le ministère de l'Environnement, suite à un déversement de produits pétroliers dans l'environnement."

CERTIFIE VRAIE COPIE
A LAC-ETCHEMIN,
CE 7^{ième} jour de mai 1999.



Pierre Dallaire,
Secrétaire-trésorier/dir. général
PD/lsth



CERTIFIÉ LC 021 316 067

Sainte-Marie, le 21 mai 1999

AVIS D'INFRACTION

Les Huiles M.R.G. Drouin inc.
10975 1^{re} Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y-2V8

N/Réf. : 7110-12-01-28050-01

Objet : Déversement de diesel à partir de votre station-service au 268,
3^e Avenue (route 277), Lac Etchemin

Mesdames,
Messieurs,

À la suite des inspections effectuées sur votre propriété et celle appartenant à la Ville de Lac-Etchemin, les 23; 27, 29 avril et les 4, 5, 12 et 20 mai 1999 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. - Ne pas avoir avisé sans délai le Ministère, en tant que responsable, de la présence accidentelle d'un contaminant dans l'environnement ;
Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2
article 21.
Règlement sur les matières dangereuses, D. 1310-97, (1997) 129
G.O. II, 6681 (c. Q-2, r. 15.2)
article 9
2. - Ne pas avoir récupéré toute la matière dangereuse et enlevé toutes les matières contaminées ;
article 9

...2

Service du milieu industriel et urbain
700, rue Notre-Dame Nord, bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet : dr12@mef.gouv.qc.ca



AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7110-12-01-28050-01

Le 21 mai 1999

Nous vous demandons donc de procéder IMMÉDIATEMENT aux corrections suivantes ;

- Faire expertiser le terrain de votre station-service entre l'îlot de distribution et le séparateur d'huile et autour de ce dernier afin de déterminer s'il y a présence de contamination dans ce secteur ;
- Empêcher tout produit pétrolier se trouvant sur votre terrain d'atteindre le réseau d'égout municipal ;
- Faire caractériser le terrain de la municipalité affecté par votre déversement et enlever la contamination selon les conclusions de l'étude ;
- Éliminer de façon conforme aux règlements et normes du Ministère, les sols et les eaux contaminés qui seront enlevés.

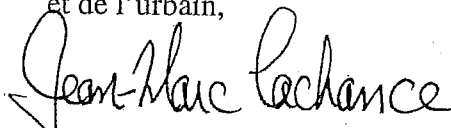
Et de nous soumettre un plan de la démarche effectuée d'ici le 11 juin 1999.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Guy Paradis, de la Division du milieu industriel au (418) 386-8000, poste 253.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ou des infractions qui ont été observées.

Le chef de Service de l'industriel
et de l'urbain,



Jean-Marc Lachance

JML/GP/lc



Sainte-Marie, le 3 juin 1999

Les Huiles M.R.G. Drouin inc.
10975, 1ère Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 2V8

N/Réf. : 7110-12-99-28050-01

Objet : Déversement de diesel à partir de votre station-service au 268, 3ème
Avenue (route 277), Lac Etchemin.

Mesdames
Monsieur,

La présente fait suite à la réception de la lettre du 31 mai dernier sous la signature de M. Frank D'Amours et concernant l'avis d'infraction que nous vous avons fait parvenir le 21 mai dernier.

Nous prenons bonne note des explications contenues dans la lettre concernant l'avis à donner à notre Ministère en cas de présence accidentelle de contaminant dans l'environnement. Par ailleurs, nous avons apprécié pouvoir compter sur votre bonne collaboration dès que nous vous avons rejoint.

Il apparaît dans votre lettre que des suites seront données aux demandes contenues dans notre avis. Nous avons d'ailleurs rencontré à Lac Etchemin la firme d'expertise engagée à ce sujet. Nous vous demandons de procéder aux travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous aimerions que le site du bassin de récupération des hydrocarbures aménagé dans le fossé soit sécurisé par une clôture autour afin de prévenir tout incident. Ce bassin devra être défait et le terrain remis en état lorsque toute contamination sera enrayée.

Comptant sur votre bonne collaboration, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

GP/sl

Guy Paradis
Coordonnateur régional

Service du milieu industriel et urbain
700, rue Notre-Dame Nord, bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet : dr12@mef.gouv.qc.ca





Sainte-Marie, le 3 juin 1999

Monsieur Marcel Lachance, secr.-trés.
Ville de Lac Etchemin
208, 2^{ième} avenue
Lac Etchemin, (Québec) G0R 1S0

N/Réf. : 7110-12-99-28050-01

Objet : Déversement d'hydrocarbures dans le réseau d'égout pluvial municipal
et sur un terrain (lot 593) appartenant en co-propriété à la Ville.

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 12 mai dernier concernant l'objet
en titre.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que depuis le signalement de
l'événement le 23 avril, nos intervenants se sont rendus sur les lieux à plusieurs
reprises et ont posé ou contribué à poser différentes actions visant à apporter une
solution définitive au problème par ailleurs complexe que nous connaissons.

Ces actions sont : l'identification d'une perte de produit à la station-
service du 268, 3^{ème} Avenue, vérification et vidange du séparateur de la station-
service, réparation du clapet du tuyau d'élimination d'air de la pompe à diesel d'où
provenait la fuite qui se rendait au séparateur, pose d'absorbantes dans les fossés en
aval, fabrication d'un bassin de récupération des hydrocarbures sur le fossé en aval
également, demandes verbales au propriétaire pour qu'il empêche la contamination
de se rendre à votre réseau et en aval et qu'également il récupère les contaminants

...2

Service du milieu industriel et urbain
700, rue Notre-Dame Nord, bureau E
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080
Internet : dr12@mef.gouv.qc.ca



et les matières contaminées dont ceux qui sont sur le terrain appartenant à la Ville, identification du produit pétrolier retrouvé dans votre réseau d'égout pluvial (diesel ou huile à chauffage, produit dégradé), test d'étanchéité sur le réservoir de diesel exigé par le ministère des Ressources Naturelles. Ces tests se sont par ailleurs révélés négatifs ce qui nous laisse supposer que les légers apports d'hydrocarbures qui arrivent encore au réseau proviendraient de produit pétrolier qui aurait pénétré dans le sol de la station-service dans le secteur du séparateur probablement dans la même période qu'il y avait perte vers ce séparateur.

Un avis d'infraction fut envoyé au propriétaire le 21 mai dernier lui faisant part des demandes suivantes : faire expertiser le terrain de sa station-service entre l'îlot de distribution et le séparateur d'huile et autour de ce dernier, empêcher tout produit pétrolier se trouvant sur son terrain d'atteindre votre réseau d'égout, faire caractériser le terrain de la municipalité affecté par le déversement, enlever la contamination selon les conclusions de l'étude et éliminer de façon conforme, les sols et eaux contaminés qui seront enlevés.


Il apparaît que la compagnie et ses assureurs s'appêtent à donner suite à ces demandes compte tenu qu'une firme d'expert a été engagée pour ce faire et qu'elle s'est récemment rendue sur les lieux pour déterminer l'ouvrage à faire. Nous attendons donc les conclusions et recommandations du rapport d'expertise qui devraient suivre sous peu.

Par ailleurs, l'information concernant la contamination sur le terrain de la municipalité ainsi qu'éventuellement celle concernant le terrain de la station-service seront incluses dans la banque de données des dossiers traités dans le cadre de la Politique de réhabilitation des terrains contaminés (GERSOL). Tout renseignement additionnel en provenance du dossier de la firme d'expertise et concernant en particulier la décontamination de votre terrain sera également ajouté à la banque de données.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez me rejoindre au numéro de téléphone suivant soit le 418-386-8000 poste 253.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs .

GP/sl


Guy Paradis
Coordonnateur régional